

Grimblot, directeur des *Nouvelles de Versailles*, (légitimiste) 48 v.

Baron de Saxe, directeur du *Courrier du Pas de Calais*, (bonap.) 47 v.

Brunet de Boyer, directeur de la *Champagne*, (légit.) 47 v.

Doinet, directeur du *Journal de Bordeaux*, (bonap.) 46 v.

Amédée Marteau, directeur du *Journal du Hébre*, (républ.) 21 v.

Brière, directeur du *Journal de Rouen*, (républ.) 20 v.

Goumouhou, directeur de la *Gironde*, (républ.), 17 v.

Lallemant, directeur de l'*Avenir de la Vieille* (républ.). 16 v.

Jusqu'à ce jour, les républicains avaient obtenu de grandes majorités dans ces assemblées de la presse départementale. Nous voyons que, cette fois, par suite de l'assiduité dont ont fait preuve les journaux conservateurs, la majorité a été, en leur faveur, de 8 sur 12.

Malgré cette majorité, M. Marteau, républicain, a été élu à l'unanimité, président du Syndicat, en considération des intérêts professionnels de la presse départementale, défendus, depuis un an, par notre confrère du Havre, avec beaucoup d'activité et d'habileté auprès des membres du gouvernement et des commissions parlementaires. De plus, la parfaite courtoisie de M. Marteau rend avec lui la relation facile et agréable.

Je devais cette explication à nos confrères de la presse royaliste pour bien préciser les motifs de cette élection faite par la majorité conservatrice du nouveau syndicat.

L'Assemblée a donné mission à son syndicat de demander.

Sur les taxes postales actuellement en vigueur, une réduction uniforme d'un centime, quels que soient le poids et le format du journal.

Une réduction de 50/0 sur les tarifs télégraphiques, quels qu'ils soient,

pour les nouvelles télégraphiées à un journal et publiées par lui.

Le vote de dépenses supérieures à celles prévues au projet de loi sur la réforme des tarifs télégraphiques, pour assurer aux dépêches, après l'application des nouvelles taxes, et nonobstant le plus grand nombre de télégrammes qui s'en suivra, une transmission plus rapide et plus directe que celle actuellement existante.

En outre, l'Assemblée a renouvelé le vote qu'elle avait déjà émis, d'une perception d'impôt sur le papier, proportionnellement au chiffre du cautionnement.

J'ajoute que notre confrère de l'*Indépendant du Pas-de-Calais* a invité le syndicat à réclamer la suppression du timbre-mobile qui gène beaucoup et retarde souvent la publication des journaux de départements.

Le successeur du baron Baudé, à Rome, ne sera décidément pas M. Lefèvre de Béhaine. Le nom de ce successeur est tenu fort secret jusqu'à ce qu'on ait obtenu l'agrément du Vatican, pour le choix qui lui a été soumis, conformément aux usages diplomatiques.

Tous les renseignements constatent que les affaires commerciales, industrielles et financières sont de plus en plus restreintes. Beaucoup de commerçants à la Bourse sur la résolution adoptée par le syndicat des agents de change de ne plus faire connaître les opérations des Recettes générales, ordre venu évidemment des hautes sphères officielles, afin de dissimuler au public les chiffres de vente de rentes, chiffres bien supérieurs aux achats, ce qui achève de prouver que la République, en prolongeant son existence, ne produit ni la confiance, ni, par conséquent, la prospérité.

DE SAINT-CHÉRON.

La Correspondance rhénane publie ce qui suit :

Dimanche, premier jour du carnaval, en Alsace, quatre jeunes gens enchaînés traversaient la ville de Mulhouse, conduits pas des gendarmes. La stupéfaction des passants fut grande en apprenant que ces prisonniers n'étaient autres que des Alsaciens qui, ayant mal interprété le texte de l'amnistie récente, accordée aux Alsaciens-Lorrains par l'empereur, avaient cru pouvoir rentrer librement en Alsace, sans songer aux obligations militaires qui leur incomberaient à nouveau de ce chef.

La loi impériale d'amnistie est un vrai piège, en ce sens que les intéressés s'imaginent rentrer en toute liberté, tandis que l'administration les guette pour les remettre aux mains des autorités militaires, qui ne confirment l'amnistie qu'après incorporation du sujet qui est l'objet.

Il est de toute nécessité que la presse française informe les nombreux Alsaciens-Lorrains résidant en France ou en Algérie, du danger qu'ils courront à revoir leurs anciens foyers, malgré les vaines promesses de l'amnistie.

#### Le centenaire de Voltaire

Le roi m'a fait écrire par M. de Saint-

Florentin, dit-il à Richelieu, qu'il était très-mécontent que j'eusse monté en chaire dans ma paroisse, et que j'eusse prêché le jour de Pâques. Mon curé donna sur-le-champ un certificat qui atteste qu'en rendant le pain bénit, selon ma coutume, le jour de Pâques, j'avais tous ceux qui étaient dans le sanctuaire qu'il fallait prier tous les dimanches pour la santé de la reine, et que je dis aussi un mot, touchant un larcin qui venait de se commettre pen-

dant le service divin. Il est très plaisir qu'un devoir que j'ai très souvent rempli ait fait tant de bruit à Paris et à Versailles. Mme Denis doit se souvenir qu'elle a communiqué avec moi à Ferney, et qu'elle m'a vu communier à Colmar. Je dois cet exemple à mon village et à ma province.

(*Lettre de Voltaire à Dargenvall, 29 juin 1768.*)

#### BULLETIN ÉCONOMIQUE

LE PORT DES LETTRES A 15 CENTIMES.

— L'article 1<sup>er</sup> de la loi relative à la réforme des taxes postales a été voté dans la séance d'hier à la Chambre des députés.

Cet article est ainsi conçu :

• La taxe des lettres affranchies est fixée à 15 centimes par 15 grammes ou fractions de 15 grammes.

• La taxe des lettres non affranchies est fixée à 30 centimes par 15 grammes ou fractions de 15 grammes.

Il n'y a pas à douter que cette réforme n'efface, depuis si longtemps réclamée, sa sanctionnée par le Sénat.

Nous croyons que le nouveau tarif sera aussi parfaitement accueilli par nos populations et que le Trésor ne pourra qu'y gagner dans un avenir prochain.

#### BULLETIN MILITAIRE

Par suite de l'appel sous les drapeaux de deux classes de l'armée territoriale, un certain nombre de familles vont être privées pendant quelques jours de leur soutien naturel.

Le gouvernement s'est préoccupé de remédier à cet état de choses, et il a été décidé en principe que l'Etat viendrait au secours des familles les plus nécessiteuses.

En outre, après entente avec son collègue de la guerre, le ministre de l'intérieur doit prochainement adresser une circulaire aux préfets, pour inviter les départements et les communes à s'imposer quelques sacrifices.

Le *Journal officiel* publie la circulaire suivante :

Versailles, le 27 février 1878.

Mon cher général,

J'ai l'honneur de vous informer que, pour faire disparaître la différence qui existe entre les officiers supérieurs à la suite de l'armée et les officiers inférieurs à la suite du régiment, et afin de régulariser l'administration de ce personnel, j'ai décidé le 11 février courant :

1<sup>er</sup> Que tous les officiers placés en dehors des corps de troupes, dans les conditions de l'article 51 de la loi du 1<sup>er</sup> mars 1873, seront mis, quelque soit leur grade, à la suite de l'armée.

2<sup>me</sup> Que, dans chaque corps d'armée, l'officier supérieur d'état-major, chargé des opérations relatives au service de l'armée territoriale sera désigné pour administrer toutes les officiers à la suite résidant dans la région, et tiendra le registre matricule et du personnel de ses officiers.

Comme conséquence de cette mesure, de nouvelles lettres de service vont être établies pour les officiers à la suite des régiments. Ces titres vous seront adressés ultérieurement, afin que vous les fassiez tenir aux intéressés en échange de ceux qui leur ont été primitivement délivrés.

Je vous prie de donner, en ce qui vous concerne, les ordres nécessaires pour l'exécution de cette décision.

Recevez, mon cher général, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de la guerre,  
général BOREL.

Roubaix-Tourcoing  
ET LE NORD DE LA FRANCE

Les livrets des hommes de la réserve d'armée territoriale (classe 1863), sont déposés actuellement à la gendarmerie à la disposition de leurs propriétaires.

Les hommes de cette classe sont invités à les en retirer dans le plus bref délai.

La commission départementale des travaux publics, réunie samedi à la préfecture, a délégué auprès de la commission générale MM. Henri Bernard, Dubar, de Marsilly, Trystram.

Les examens des aspirants au brevet simple ont commencé lundi à la préfecture. Nous endonnerons prochainement le résultat.

Un de nos concitoyens, M. Van Parys demeurant, 10, rue de l'Abattoir nous a informé le public qu'il n'a rien de commun avec le sieur Van Parys, renversé, il y a quelques jours, dans la rue de l'Ouest, alors qu'il était en état d'ivresse.

Hier a été écrasé au dépôt de sûreté un ouvrier maréchal-ferrant, nommé Joseph C...

Cet homme avait été arrêté, au moment où il se livrait à la mendicité rue de Lille.

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* : Nous avons appris avec regret la mort d'un de nos jeunes concitoyens, M. Séraphin Malfait, volontaire au 5<sup>e</sup> dragons.

Nous nous associons à la douleur d'une famille justement honorée.

Le comice agricole de Lille tiendra en 1<sup>er</sup> juillet, son concours annuel, à Lille, le mercredi 4 septembre.

Il comprendra : les animaux reproductiveurs des espèces bovine, ovine, porcine et de basse-cour.

Un concours de labourage ; Une exposition d'instruments agricoles.

Les animaux dont les propriétaires résident dans l'arrondissement de Lille sont seuls admis à concourir.

Le concours de machines agricoles recevra des instruments de toute provenance.

Le concours de labourage et les esais de machines et instruments agricoles se feront le lundi 2 septembre, au lieu qui sera ultérieurement déterminé.

La taxe des lettres non affranchies est fixée à 30 centimes par 15 grammes ou fractions de 15 grammes.

La distribution solennelle des prix en sera faite à Lille le dimanche qui suivra le jour du concours.

nom de Merghem. Des lettres portant ce dernier nom, et saisies sur lui, ne laissaient aucun doute dans l'esprit de la justice. Cependant, dans son interrogatoire, il a prétendu se nommer M., et ne connaît pas Chauvin.

#### Ephémérides Roubaïennes

12 mars 1845. — Un incendie se déclare dans la filature de M. Louis DuJardin, près du viaduc, à Roubaix.

Les secours dirigés avec autant d'impétuosité que de prudence circonscrivent le feu dans le grenier et l'on, préserve le bâtiment d'un chute imminent en éteignant les sommiers. Le maire, témoin de l'activité, de la ardeur et de l'intelligence des sapeurs-pompiers, en marque toute sa satisfaction, en écrivant au commandant que leur conduite avait été admirable.

TH. LEURIDAN.

#### Ephémérides Tourquenoises

11 mars 1864. — L'œuvre de St.-

Grégoire-le-Grand, fondée au Collège de Tourcoing, pour donner à quelques enfants de la classe moyenne dont on a remarqué l'intelligence, la piété et la bonne conduite, la faculté de faire gratuitement leurs études complètes de latin, célébrera la fête de son illustre patron avec une grande solennité.

Le Saint-Père Pie IX, dont la sollicitude s'est étendue partout où on s'en réclamait, avait accordé, à la demande de trois anciens élèves du collège, alors zouaves pontificaux, certaines faveurs religieuses à l'œuvre naissante. Entre autres, une indulgence plénière, le jour de la fête du grand pape Grégoire le Grand.

Le 1<sup>er</sup> mars 1864, l'œuvre de St.-

Grégoire-le-Grand, fondée au Collège de

Tourcoing, pour donner à quelques

enfants de la classe moyenne dont on a

remarqué l'intelligence, la piété et la

bonne conduite, la faculté de faire gratis

tement leurs études complètes de

latin, célébrera la fête de son illustre

patron avec une grande solennité.

Le 1<sup>er</sup> mars 1864, l'œuvre de St.-

Grégoire-le-Grand, fondée au Collège de

Tourcoing, pour donner à quelques

enfants de la classe moyenne dont on a

remarqué l'intelligence, la piété et la

bonne conduite, la faculté de faire gratis

tement leurs études complètes de

latin, célébrera la fête de son illustre

patron avec une grande solennité.

Le 1<sup>er</sup> mars 1864, l'œuvre de St.-

Grégoire-le-Grand, fondée au Collège de

Tourcoing, pour donner à quelques

enfants de la classe moyenne dont on a

remarqué l'intelligence, la piété et la

bonne conduite, la faculté de faire gratis

tement leurs études complètes de

latin, célébrera la fête de son illustre

patron avec une grande solennité.

Le 1<sup>er</sup> mars 1864, l'œuvre de St.-

Grégoire-le-Grand, fondée au Collège de

Tourcoing, pour donner à quelques

enfants de la classe moyenne dont on a

remarqué l'intelligence, la piété et la

bonne conduite, la faculté de faire gratis

tement leurs études complètes de

latin, célébrera la fête de son illustre

patron avec une grande solennité.

Le 1<sup>er</sup> mars 1864, l'œuvre de St.-

Grégoire-le-Grand, fondée au Collège de

Tourcoing, pour donner à quelques

enfants de la classe moyenne dont on a

remarqué l'intelligence, la piété et la

bonne conduite, la faculté de faire gratis